

A quelques jours de la fête nationale, les prises de commandes réalisées auprès des industriels de l'armement au premier semestre 2025 par la Direction générale de l'armement (DGA) vont en s'accroissant par rapport aux exercices précédents, marquant la poursuite de l'effort de réarmement de la France.

Dans une situation budgétaire particulièrement contrainte, cette performance a été possible grâce à la mobilisation des personnels du ministère, notamment de la DGA, qui poursuivront leurs efforts en vue de terminer l'exercice 2025 en conformité avec les termes de la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030.

Ces commandes ont notamment porté sur les études de levée de risques du futur standard du Rafale F5, sur la poursuite des programmes de sous-marins Barracuda, de véhicules blindés SCORPION et radio CONTACT, sur la production accélérée de munitions AASM et de maintien en conditions opérationnelles de système de communication par satellite SYRACUSE.

En parallèle, les livraisons d'équipements et d'armements se déroulent de manière nominale. En 2025, les paiements associés aux activités de renforcement des capacités de défense et d'innovation de défense représentent d'ores et déjà près de 12 milliards d'euros, soit en six mois l'équivalent de toute l'année de programmation militaire 2019.

L'effort de défense engagé depuis 2017 s'accroît depuis le vote de la loi de programmation militaire 2024-2030. Il se traduit par des hausses notables et continues de commandes auprès des industriels de défense. La précédente LPM prévoyait 170 milliards d'euros de commandes aux industriels, contre 268 milliards pour la période 2024-2030.

Les crédits de la mission « Défense » votés pour 2025 sont conformes aux annuités de la LPM 2024-2030, soit une hausse de crédits de +7% entre 2024 et 2025, pour atteindre 50,5 milliards d'euros (+3,3 Md€). L'agrégat *équipement* est passé de 28 milliards en 2024 à 31 milliards en 2025, témoignant du fait que la quasi-totalité des hausses de budget bénéficient directement la BITD et dans toutes les entreprises qui fournissent la défense (MCO, infra...).

En 2025, ces commandes représentent pour les grands maîtres d'œuvre industriels :

- **725 millions d'euros** pour THALES, avec notamment le maintien en condition opérationnelles du système de communication par satellites SYRACUSE, la poursuite du programme de radio logicielle CONTACT et le développement de liaison de données pour Rafale ;
- **318 millions d'euros** pour Dassault Aviation, avec notamment le lancement de l'étude de levée de risques du futur standard F5 du Rafale, la poursuite de la production des avions Rafale et les travaux NGWS et le lancement de travaux sur un démonstrateur d'avion spatial ;
- **300 millions d'euros** pour KNDS, avec notamment la poursuite du programme SCORPION, la fourniture de CAESAR et les travaux d'amélioration de la résilience de la production de munitions 40mm ;
- **168 millions d'euros** pour Naval Group, avec la poursuite des programmes Barracuda, de la torpille lourde F21 et de préparation de la réalisation du sous-marin SNLE de 3^e génération ;

- **128 millions d'euros** pour Safran, avec notamment l'accélération des munitions AASM ;
- **106 millions d'euros** pour Ariane Group dans le cadre du programme M51 ;
- **89 millions d'euros** pour Airbus notamment pour les hélicoptères CARACAL ;
- **69 millions d'euros** pour MBDA, avec notamment la poursuite des programmes missiles anti-navire Exocet et anti-char MMP ;
- **11 millions d'euros** pour Arquus, notamment pour des évolutions de véhicules blindés.

Pour les petites et moyennes entreprises, plus de **300 millions d'euros** de commandes ont été passées directement, par exemple auprès de SABENA Technics pour l'acquisition d'un avion banc d'essai de nouvelle génération, de CNIM pour la conception et la fabrication de chalands de débarquement pour la Marine nationale, et d'Aura Aéro pour le développement d'un prototype de drone.

Un volume important de commandes a également été passé au travers d'organismes en charge de certaines coopérations (par exemple, OCCAR pour le soutien du 2nd BRF dont la livraison est prévue fin 2025, IJPO pour la commande de missiles METEOR supplémentaires), ou *via* d'autres entités étatiques (cas du CEA pour les activités en lien avec la dissuasion ou les chaufferies nucléaires). Le montant total de paiements entre janvier et juin 2025 pour le renforcement des capacités défense et d'innovation de défense s'élève à 12 milliards d'euros ; celui-ci est supérieur de près de 2 milliards d'euros à ceux enregistrés en 2023 et 2024 à la même période, et représente en six mois toute l'année de programmation militaire 2019, témoignant de la montée en puissance de la loi de programmation militaire.

Cet effort de défense s'accompagne par ailleurs d'investissements publics pour accompagner la relocalisation de segments industriels clés destinées à assurer la souveraineté de la France en matière d'approvisionnements.

Enfin, le rythme des commandes doit s'accélérer d'ici la fin de l'année en vue de terminer l'exercice 2025 en conformité avec les termes de la Loi de programmation militaire 2024-2030.